

DIAF RISK PREMIUM

PRESTATIONS	MONTANTS
Hospitalisation (autorisation préalable) Honoraires et soins médicaux Frais de séjour y compris les frais de chambre particulière Transport en ambulance Chirurgie (incluant la chirurgie de jour) Chirurgie réparatrice Maison de convalescence suite à intervention chirurgicale et maximum 60 jours) Lit accompagnant enfant – de 12 ans	CHAMBRE SEMI-PRIVÉ en clinique Suisse et France + 250 CHF par jour en privé 90 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels
AMBULATOIRE: FRANCHISE ANNUELLE DE 300 CHF PAR ADULTE (CH + FR). Pas de franchise enfant. PARTICIPATION 10% en Suisse Plafond maximum de participation 1500 CHF. France: remboursement 100% des frais réels maxi 200% TC	
Médecine ambulatoire courante (Suisse 90%, France 100%) Consultations et visites (sauf celles de dentistes et d'ophtalmologues) Auxiliaires médicaux Biologie médicale Radiologie Frais pharmaceutiques (avec la RISKcard, tiers payant)	90 % des frais réels en Suisse, France 100 % 90 % des frais réels en Suisse, France 100 % 90 % des frais réels en Suisse, France 100 % 90 % des frais réels en Suisse, France 100 %
Médecine alternative (Suisse 90%, France 100%) Acupuncture, ostéopathie, homéopathie, chiropractie, psychothérapie	90 % des frais réels: maximum 10 séances par bénéficiaire par année civile (toutes médecines alternatives confondues)
Médecine préventive (Suisse 90%, France 100%) Vaccins et produits pharmaceutiques préventifs Bilans de santé (bénéficiaires de plus de 35 ans)	90 % des frais réels si obligatoires et prescrits par un médecin 90 % des frais réels dans la limite de 400 CHF par bilan par bénéficiaire, 1 fois tous les 2 ans
Dentaire (Suisse 90%, France 100%) Consultations/visites & soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux) Couronnes, bridges, prothèses dentaires Orthodontie (autorisation préalable - traitement entrepris avant le 18 ^e anniversaire de l'enfant)	Forfait annuel de 3000 CHF 90 % des frais réels dans la limite de 3000 CHF par bénéficiaire par année civile 90 % des frais réels dans la limite de 700 CHF par dent (compris dans la limite globale de 3000 CHF) 90 % des frais réels dans la limite de 2500 CHF par enfant et pour toute la durée du contrat
Prothèses (autres que dentaire) (Suisse 90%, France 100%) (autorisation préalable)	90 % des frais réels dans la limite de 450 CHF par prothèse.
Optique (Suisse 90%, France 100%) Consultations/visites & soins ophtalmologiques Monture de lunettes et verres/lentilles cornéennes (y compris lentilles jetables)	90 % des frais réels 90 % des frais réels dans la limite de 400 CHF
Psychiatre / désintoxication Soins hors hospitalisation Hospitalisation	50 % des frais réels dans la limite de 1200 CHF par bénéficiaire par année civile 90 % des frais réels dans la limite de 12000 CHF par bénéficiaire et de 30 jours pour toute la durée du contrat
Maternité (Hôpitaux cantonaux suisses en division commune ou 300% TC en France) Frais liés à la grossesse et lors de l'accouchement y compris césarienne et complications suite à accouchement:	100 % des frais réels
Cures Thermales (sur prescription médicale)	90 % des frais réels dans la limite de 400 CHF par cure par bénéficiaire par année civile